

2026/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 06/04/2026 – Délibération C1 n° 26-053
7.10 Finances locales - Divers

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SEANCE DU LUNDI 08 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Épône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAILLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO

Absents ayant donné procuration :

Mme Catherine MENETRIER procuration à Mme Elsa SERRANO
Mme Danièle MOTTIN procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Jean-Marc JUSTINE procuration à Mme MARTIN

Madame Nelly ERMACORA est élue secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION :

02/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 26 |
| Votants | 28 |

DATE D’AFFICHAGE :

02/06/2026

OBJET : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DES YVELINES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'expertise, le rôle de conseil et d'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Yvelines vis-à-vis des collectivités et de l'intérêt pour les administrés du territoire.

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux et Développement durable consultée le 28 mai 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (28 Voix Pour, 1 ne prend pas part au vote).

- Mme Emilie OUAZI, du Groupe « Épône au Coeur », ne prend pas part au vote ;

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 06/04/2026 – Délibération C1 n° 26-053
7.10 Finances locales - Divers

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'adhésion de la Ville d'Epône au CAUE au titre de l'année 2026 pour un montant de 1 250 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document y afférent.

Article 2 : **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de Versailles

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **19 JUIN 2026**
Et publié/affiché le **19 JUIN 2026**



Emmanuel BOLLE

Maire d'Epône

Mme Nelly ERMACORA
Secrétaire de séance

